

Le cardinal-archevêque de Washington met en garde contre les atteintes répétées à la liberté religieuse des catholiques aux États-Unis

Author : Rédaction RC

Categories : [Americatho](#), [Eglise universelle](#), [Episcopat](#), [politique et doctrine sociale](#), [Rapports Église/État](#) ; [Laïcité](#)

Date : 10 novembre 2011



Si parmi les droits de la personne d'homme, le premier est le droit de naître – en ce qu'il fonde tous les autres –, la première des libertés, estime le cardinal **Donald Wuerl**, archevêque de Washington, D.C., est la « liberté religieuse ». Dans une lettre adressée aux fidèles de son archidiocèse, le 9 novembre, le cardinal signale l'initiative conjointe prise par la **Conférence des évêques catholiques du Maryland** (archevêché de Washington D.C., archevêché de Baltimore, évêché de Wilmington) de [publier](#) ***The Most Sacred of all Property : Religious Freedom and the People of Maryland*** (le plus sacré de tous nos biens : la liberté religieuse et le peuple du Maryland).

Après avoir rappelé les difficiles débuts de la liberté religieuse pour les catholiques dans la colonie du Maryland (depuis l'Acte de tolérance de 1649), puis la persécution violente contre les catholiques de la colonie à partir de 1692 et jusqu'à la Guerre d'indépendance (1772), et leur éviction de la vie publique, le cardinal dénonce les atteintes contemporaines à la liberté religieuse des catholiques par le gouvernement **Obama** : menace sur les centres catholiques d'aide aux femmes enceintes – menace heureusement jugée inconstitutionnelle dans le Maryland –, la rupture par le District de Columbia de tout lien avec **Catholic Charities** au motif du refus de ces dernières de prendre en compte le "mariage" homosexuel, l'obligation faite par le ministère fédéral de la Santé aux organismes catholiques de santé de procurer des moyens

contraceptifs (et donc abortifs dans le cadre de la “pilule du lendemain”) ou encore la stérilisation... Autant de tentatives ou d’actes qui tentent de rogner le libre exercice de la religion catholique, en violation du célèbre **Premier Amendement** de la Constitution des États-Unis. Les relations entre l’État et l’Église catholique aux États-Unis se tendent...